Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSULTATION FÉDÉRALE DE L'OFCOM

Radios et télévisions régionales, recommandations du Conseil d'Etat vaudois

En réponse à la consultation fédérale sur les demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio ou de programmes régionaux de télévision, le Conseil d'Etat vaudois souligne la conformité aux critères de l'appel d'offres de l'ensemble des dossiers soumis ainsi que leurs qualités. Il émet trois recommandations liées en particulier à la proximité avec la vie locale et l'expérience acquise antérieurement.

En date du 27 décembre 2007, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a consulté le Gouvernement vaudois sur les demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision.

Les dossiers concernant en premier lieu le Canton de Vaud, représentaient six demandes pour des concessions de radio pour la zone Arc lémanique, une demande pour la zone Chablais et deux demandes pour une concession de programmes de télévision pour la zone Vaud - Fribourg. L'analyse a principalement porté sur les critères de qualification et de sélection mentionnés dans l'appel d'offre de l'OFCOM du mois d'août 2007. Suite à cette analyse, le Conseil d'Etat relève que l'ensemble des dossiers soumis correspondent aux critères émis dans l'appel d'offre. Il souligne également leurs qualités.

Trois recommandations ont cependant été émises par le Conseil d'Etat :

- Concernant les concessions de radio sans droit à la quote-part de redevance pour la zone Arc lémanique, le Conseil d'Etat considère qu'il est plus en rapport avec l'intérêt général de la population vaudoise de sélectionner un projet de radio de type généraliste assurant une vraie proximité avec la vie locale.

- S'agissant de la concession radio commerciale avec quote-part de redevance pour la zone Chablais, seul un projet est candidat ; il présente le sérieux et la solidité requis.

- Concernant la concession de diffuseur de programmes de télévision bénéficiant d'une

quote-part de la redevance pour la zone Vaud - Fribourg, le Conseil d'Etat a pu constater que les deux projets répondent objectivement aux critères et ont comme vocation d'être une chaîne de télévision de proximité en complément de la TSR. La longue expérience, en termes de télévision de proximité du projet "Edipresse - Groupe St Paul - Médiapub" permet au Conseil d'Etat d'émettre une recommandation en sa faveur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 mars 2008

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 65